remarquer soit chez le marchand, soit plutôt chez l'acheteur définitif. Aussi les désappointemens sont communs chez l'un et chez l'autre par l'effet de toutes ces causes réunies, et en particulier par le retard apporté dans la castration.

Pratiquée dans un âge aussi avancé, cette opération ne peut influer comme cela serait à désirer sur les formes des animaux, puisque déjà elles existent, et que celles qui dépendent de la disposition du squelette sont à jamais fixées. Il résulte de la castration faite dans le jeune âge que la tête et l'encolure, le garrot, les épaules s'amincissent et s'allégent, et que l'avant-main prend plus de légèreté, conditions avantageuses à tous les chevaux de luxe. Ces changemens dans les formes ne peuvent s'opérer dans les chevaux coupés à 5 ans, ou bien ils ne sont pas aussi complets, aussi suivis, et il peut en résulter plus de mal que de bien. La castration dans tous les quadrupèdes tend à diminuer, nous venons de le dire, le volume de la tête et celui de l'encolure; mais faite à 5 ans elle ne peut agir également sur les os qui composent la tête et sont entourées de peu de parties molles, et sur l'encolure dans la composition de laquelle existent beaucoup de muscles et beaucoup de graisse, dont les molécules se déplacent par le mouvement vital plus facilement que celles des os. Alors il arrive dans ces chevaux châtrés tard que la tête reste grosse tandis que le cou maigrit et s'amincit, et qu'en définitif l'animal peut avoir une grosse tête supportée par un long cou, et ce qui contrarie toutes les sages dispositions de la nature.

La castration, faite alors que les organes génitaux sont tout-à-fait développés et jouissent de toute leur action, est plus dangereuse que si elle était faite plus tôt; cela n'a pas besoin de démonstration. Exécutée dans les jeunes animaux, elle aurait l'avantage de permettre de conserver ensemble les poulains châtrés et les pouliches, et de faciliter l'élève; elle contribuerait à détourner les éleveurs de leur fâcheuse habitude de faire étalonner les poulains; en sorte que lorsqu'on examine l'usage normand de conserver entiers des chevaux de luxe, qui nécessairement doivent être châtrés avant d'être mis en service, on n'y trouve d'abord que des inconvéniens. En y réfléchissant, cependant, on s'explique : 1° que les cultivateurs ont un léger avantage à se servir pour leurs travaux aratoires de poulains entiers; 2° qu'ils n'ont pas à supporter ni les frais ni les risques de l'opération tels petits qu'on les supposera; 3° on reconnaîtra comme excuse principale de leurs méthodes qu'ils échappent ainsi aux conséquences d'une législation fâcheuse sur les vices rédhibitoires qui prolonge au-delà de toute raison la durée de la garantie du vendeur. En mettant les acheteurs dans la nécessité de châtrer leurs chevaux, et en les forçant à faire acte de propriété et à dénaturer la chose vendue, les marchands normands échappent à tous les risques d'une garantie de 30 jours; ce qui n'est pas pour eux une petite affaire. Cet état de choses changera par les améliorations qu'on introduira, il faut l'espérer, dans la législation, et il ne restera plus aux fermiers de la plaine de Caen aucun motif puissant de ne pas faire châtrer leurs poulains.

Le *cornage* est, nous venons de le dire, un des inconvéniens qui diminuent quelquefois la valeur des chevaux normands. On appelle ainsi un bruit, sorte de sifflement ou de râlement, qui se produit dans les voies de la respiration, quelquefois dans le repos, mais plus fréquemment pendant et peu de temps après l'exercice, et qui s'accompagne de la gêne de la respiration. Beaucoup de maladies dont on reconnaît facilement la nature, soit pendant la vie, soit après la mort, peuvent déterminer le cornage; mais d'autres maladies qui ne sont pas complétement connues peuvent aussi l'occasionner. On sait que les chevaux normands à tête busquée et plate sont souvent exposés au cornage, sans qu'on soit au point d'affirmer d'une manière certaine la cause de la gêne de la respiration. Cette espèce de cornage se transmet par hérédité, on n'en fait pas le moindre doute, et cependant, par l'effet même d'une pratique, dont nous n'avons vu jusqu'à présent que les avantages, le commerce des poulains, les étalons corneurs ne sont pas éloignés de la reproduction avec l'attention et la persévérance désirables. La maladie ne se développant pas, ou du moins ne se développant que bien rarement, dans la première jeunesse, il paraît indifférent à certains fermiers du Cotentin et de la Manche, vendeurs de poulains, d'employer des étalons entachés de ce vice. C'est un malheur bien avéré, mais qui ne peut que diminuer par la raison que des cultivateurs soucieux de leurs intérêts éloignés doivent comprendre que la réputation de leurs écuries est une valeur qui se paie.

Le cornage, l'habitude fâcheuse de conserver entiers des chevaux que les marchands et la remonte de la cavalerie doivent faire châtrer, la coutume d'engraisser les chevaux outre mesure comme s'il s'agissait de bœufs ou de porcs, ont une corrélation qu'on ne saurait trop mettre sous les yeux des cultivateurs. M. Cailleux, qui a publié une très bonne notice sur les causes de la diminution du commerce des chevaux en Normandie, fait remarquer que le vice du cornage disparaît dans le plus grand nombre des chevaux qui ont été coupés à l'âge de dix-huit mois ou de deux ans, et que cette affection est plus fréquente dans les chevaux dont l'*embonpoint est considérable* que dans ceux qui ne sont pas engraissés.

SECTION III. — *De la quantité de chevaux qui existent en France, et des qualités de chevaux qui manquent à ce pays.*

Les principales races de chevaux ont été examinées dans le chapitre précédent. Cette espèce d'animal domestique, si précieuse et si variée dans les races et sous-races qu'elle fournit, aurait pu être étudiée avec plus de détails dans toutes les nuances qu'elle présente; mais il peut convenir dans un ouvrage tel que celui-ci de ramener les différentes variétés de chevaux à des types principaux, desquels ensuite avec un peu d'attention, et en examinant ce qui se passe dans la localité qu'ils habitent, les cultivateurs peuvent voir